

# Fiche de procédure

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2019/2606(RSP)
Procédure terminée	
Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation pour certaines utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° du Parlement européen et du Conseil (Grupa Azoty Zakład Azotowe Kędzierzyn S.A.)	
Sujet	
3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques	
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Événements clés			
27/03/2019	Résultat du vote au parlement		
27/03/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0316/2019</a>	
27/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		